

Les riverains d'industries à risques ne sont pas assez protégés

ENVIRONNEMENT. Les centaines de milliers d'habitants qui vivent près de sites très dangereux sont-ils assez protégés ? Non, répond la plus grande association écologiste de France, qui lance ce matin une pétition.

Trente et un morts, 2 500 blessés, 2 milliards d'euros de dégâts matériels, des maisons soufflées et des murs lézardés à plusieurs kilomètres à la ronde... Au lendemain de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, le 21 septembre 2001, l'Etat décide de mettre en place dans les zones classées Seveso des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour protéger les riverains. Un énorme chantier, qui concerne plus de 900 communes. Or, neuf ans après la catastrophe de Toulouse, 335 PPRT sur 420 ont été prescrits... mais 55 seulement ont été approuvés. L'association France Nature Environnement (FNE) s'inquiète de ce retard et

lance aujourd'hui une pétition en ligne (www.fne.asso.fr) « pour demander une vraie protection des populations face au risque industriel ». « Dans les faits, rien n'a changé autour des sites Seveso et un nouvel AZF peut se produire demain matin », dénonce Marc Senant, chargé du dossier à FNE.

Zones potentiellement mortelles

Le directeur général de la prévention des risques au ministère de l'Ecologie affirme au contraire que « de nombreux travaux ont été effectués pour réduire les zones de risques autour des sites Seveso ». « Les contrôles de l'Etat ont notamment été renforcés pour mieux prévenir le vieillissement des installations », ajoute Laurent Michel.

Les PPRT prévoient qu'aux abords de ces sites industriels ultrasensibles, les préfets doivent cartographier — comme ils le font actuellement pour les sinistrés de la tempête Xynthia survenue l'hiver dernier en Vendée — les périmètres jugés dangereux pour les habitants. Dans ces zones potentiellement « mortelles », l'Etat est censé procéder d'urgence aux expropriations des riverains. « Si les PPRT sont faciles à déployer dans des zones peu habitées, il en est tout autrement pour ce qui concerne les communes peuplées », note l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris), qui regroupe 230 collectivités. « Que faire lorsqu'une ligne TGV traverse une raf-

finerie ou lorsqu'une des autoroutes les plus fréquentées de France traverse le couloir de la chimie au sud de Lyon ? Et quelle solution envisager lorsque le niveau d'exposition au risque suppose d'exproprier tous les habitants d'une ville ? » s'interroge l'Amaris, qui juge la loi de 2003, à l'origine des plans de prévention, « inapplicable ». Depuis cette date, l'Etat incite les industriels à moderniser leurs usines pour réduire le cercle de danger en cas d'accident. « C'est plus avantageux pour tout le monde car en diminuant le risque, on réduit le coût lié à d'éventuelles expropriations », souligne Laurent Michel. « Le coût des expropriations est tellement élevé que les industriels, l'Etat et les collectivités freinent

des quatre fers pour payer et cherchent à tout prix à réduire la taille des périmètres dangereux, souligne Marc Senant, de FNE. On est passé dans certaines communes de zones à risques qui englobaient tout le village à seulement quelques mètres autour du site Seveso. » Président d'une association de défense de riverains de Salindres (Gard), Henri Allard estime que le PPRT envisagé dans la commune bordée par plusieurs sites Seveso ne protégerait pas suffisamment la population en cas d'accident chimique majeur. « Avec la modélisation retenue, on nous certifie que le nuage toxique s'arrêterait quasiment à la clôture de l'usine... comme à Tchernobyl. »

FREDERIC MOUCHON



MARDYCK (NORD). Encerclés par 14 sites classés Seveso, les 400 habitants vivent en permanence dans la crainte d'un accident industriel. (PHOTOPQR/« LA VOIX DU NORD »/P. DELECROIX.)

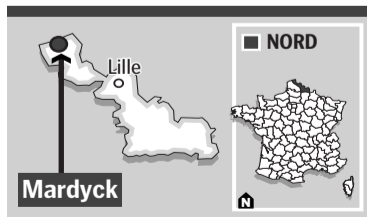
Des travaux qui coûtent cher aux habitants

En France, neuf millions de personnes vivent dans des villes concernées à divers degrés par des risques technologiques majeurs. Dans le périmètre où le danger est jugé mortel autour des sites Seveso, les riverains peuvent bénéficier d'une expropriation. A charge pour l'Etat, les collectivités et l'industriel de les indemniser. Mais s'ils vivent dans des zones un peu plus éloignées du risque, les habitants ont l'obligation de réaliser eux-mêmes les travaux de protection de leur logement : triple vitrage, étanchéité, isolation thermique... Une aberration pour l'association France Nature Environnement (FNE) pour qui ces riverains sont condamnés à la triple peine. « Ils subissent au quotidien les nuisances des usines, vivent sous la menace permanente d'un accident industriel, et on leur demande en plus de payer 10 000 € à 15 000 € pour se protéger d'un risque dont ils ne sont pas responsables », souligne Marc Senant, de FNE.

Seuls les propriétaires dont c'est la résidence principale bénéficient d'un crédit d'impôt pour effectuer ces travaux. « Faute de soutien financier, les propriétaires bailleurs ne seront probablement pas en mesure de se mettre en conformité avec la loi et exposent de fait leurs locataires aux risques industriels, déplore l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris).

Au nom de quoi certaines catégories de population seraient-elles protégées et d'autres non ? » Amaris souligne « l'urgence de donner à tous les moyens de se protéger », y compris « aux entreprises implantées en zone Seveso qui sont soumises aux mêmes obligations de renforcement du bâti, mais ne bénéficient d'aucune aide des pouvoirs publics ». F.M.

Mardyck, un village cerné par le danger



Au siècle passé, des traces de voie romaine ont été découvertes à proximité de Mardyck, une commune proche de Dunkerque. L'ancien village gaulois est désormais encerclé par 14 sites classés Seveso. Stockage d'hydrocarbures, gazoducs, usine de production d'herbicides..., les 400 habitants vivent en permanence dans la crainte d'un accident industriel.

En janvier 2009, une explosion au cœur d'une zone de maintenance de la raffinerie Total de Mardyck avait provoqué un mort et cinq blessés. Dans un courrier adressé en janvier 2003 à Roselyne Bachelot (alors ministre de l'Ecologie), le Mouvement national de lutte pour l'environnement s'interrogeait : « Combien de temps les personnes désireuses de quitter Mardyck devront-elles encore attendre pour pouvoir quitter les lieux ? »

Après des années d'études techniques, le plan de prévention des risques technologiques de la zone industrialoportuaire de Dunkerque a finalement été prescrit en février 2009. Mais la phase de concertation locale n'est pas terminée. Du fait de la complexité du dos-

sier (le PPRT concerne six communes) et de l'avenir incertain de la raffinerie Total, un délai supplémentaire de 18 mois vient d'être demandé pour cartographier le périmètre de sécurité et déterminer les zones à exproprier.

On joue à la roulette russe avec les habitants

JEAN SENAME, PRÉSIDENT DE L'ADELFA

En mai, le maire délégué du village estimait que seule une rue et cinq habitations pourraient être concernées. « On joue à la roulette russe avec les habitants, qui sont confrontés à des risques d'accident industriel majeur. Ils auraient dû être déplacés depuis long-

temps, estime Jean Sename, président de l'Assemblée de défense de l'environnement du littoral Flandre-Artois (Adelfa). Mais tant que l'Etat et les industriels n'accorderont pas à la population les moyens de quitter Mardyck, en assumant le coût des expropriations, les gens ne partiront pas. » Les maisons censées être rasées seront évaluées en fonction de la valeur du marché puis rachetées par l'Etat, les industriels et la communauté urbaine de Dunkerque. « Depuis la catastrophe d'AZF, les habitants sont conscients du danger. Certains savent qu'ils seront expropriés et sont prêts à partir, confie Christine Dumez, la directrice des services de la mairie. Mais cela fait des années qu'ils attendent. » F.M.